

Vue d'ensemble et statut des efforts de suivi mondial

Troisième réunion du Comité de pilotage du Partenariat Mondial
Les 25 et 26 juillet 2013, à Addis-Abeba, en Éthiopie

Le présent document donne une vue d'ensemble du processus de suivi et des étapes du Partenariat Mondial envisagés pour collecter, analyser, présenter et diffuser les résultats au cours du second semestre de 2013. Le document présente : une mise à jour sur les progrès accomplis dans le déploiement du cadre de suivi du Partenariat Mondial ; un aperçu des éléments probants à produire, y compris la portée et la structure du premier rapport sur les progrès réalisés et sur les lacunes possibles concernant les données factuelles ; et, les plans pour diffuser et communiquer les résultats

Le présent document est transmis aux membres du Comité de pilotage *à des fins de discussions*. Les questions présentées à la fin de ce document (« V. Prochaines étapes ») peuvent être utiles aux membres du Comité de pilotage, lorsqu'ils s'entretiennent avec d'autres parties prenantes et qu'ils se préparent au débat

Personnes à contacter :

M^{me} Marjolaine Nicod, tél. +33 1 45 24 98 32, courriel : hanna-mari.kilpelainen@oecd.org

M^{me} Hanna-Mari Kilpelainen, tél. +33 1 45 24 98 32, courriel : hanna-mari.kilpelainen@oecd.org

M^{me} Yuko Suzuki, tél. +1 212 906 6509, courriel : yuko.suzuki@undp.org

VUE D'ENSEMBLE ET STATUT DES EFFORTS DE SUIVI MONDIAL

1. Introduction

Le présent document propose une vue d'ensemble et indique la portée des efforts de suivi mondial qui ont eu lieu à ce jour. L'objectif des discussions est d'aboutir à un consensus au sein du Comité de pilotage sur ce que l'on peut attendre des données générées en amont de la première réunion au niveau ministériel.

Sur la base de ces discussions, les membres du Comité de pilotage peuvent réfléchir à la manière dont ils pourraient renforcer la capacité du Partenariat Mondial à regarder en arrière et à faire face aux défis en :

- Aidant les pays et organisations à collecter des données précises et en temps voulu sur les 10 indicateurs ;
- Examinant ce que le cadre de suivi mondial peut nous apprendre et en identifiant des lacunes potentielles dans la base de données ;
- Se mettant d'accord sur la façon dont les membres peuvent collecter/instituer des données clés supplémentaires pour soutenir la réunion au niveau ministériel ;
- Mettant au point et en animant des événements permettant d'aborder et de partager des résultats avec divers publics-cibles avant la réunion au niveau ministériel.

2. Progrès accomplis dans le déploiement du cadre de suivi du Partenariat Mondial

2.1 *Renforcement du mandat politique pour le suivi mondial*

Le cadre de suivi du Partenariat Mondial constitue une source clé de données au service du Partenariat Mondial dans son ensemble lui permettant de regarder en arrière et de réfléchir aux progrès accomplis dans la coopération efficace au service du développement.

Une base de données solide est vitale pour maintenir l'élan politique, promouvoir la redevabilité et piloter les progrès. Faire l'inventaire à intervalles réguliers permet d'identifier les défis à relever et de redoubler les efforts là où ils sont requis. Le suivi des progrès fournit également un point de départ pour partager les expériences et connaissances entre les diverses parties prenantes et les modalités de coopération. L'objectif le plus important est l'apprentissage mutuel et le renforcement des partenariats.

Compte tenu de l'importance du suivi des progrès avant la prochaine réunion au niveau ministériel, les coprésidentes ont envoyé, en juin 2013, [une lettre aux ministres et aux chefs d'organisations](#) qui ont approuvé l'accord du Partenariat de Busan, en soulignant l'importance de l'utilisation du cadre de suivi du Partenariat Mondial et de son guide pour collecter des données. Tout en reconnaissant la nature volontaire du processus de suivi mondial, les coprésidentes ont également souligné l'importance des données qualitatives et ont volontiers accepté des cas d'étude, en particulier venant de ceux qui n'ont pas encore pris part à ces processus mais qui aimeraient davantage de reconnaissance pour leurs contributions au développement.

Les données collectées par l'intermédiaire du cadre de suivi du Partenariat Mondial seront rassemblées dans un rapport mondial sur les progrès réalisés avant les réunions au niveau ministériel du Partenariat Mondial.

2.2 *Soutien à la collecte de données et au dialogue national*

À ce jour, 40 pays destinataires de l'aide ont exprimé une forte volonté de participer aux efforts

de suivi mondial (liste en Annexe I). Dans certains cas, ces pays ont indiqué que des cadres nationaux de redevabilité mutuelle/partenariat pour le développement existent déjà et fournissent des données. Lorsque cela n'est pas le cas, des mesures seront prises pour collecter des données par l'intermédiaire d'autres processus. Certains pays ont déjà bien avancé dans le déploiement du processus à l'échelle du pays, notamment avec l'organisation de consultations nationales.

Parallèlement, lorsque les pays ont reçu le guide de suivi préliminaire pour consultation en mars 2013, nombre d'entre eux ont exprimé un fort intérêt à la mise en place d'ateliers qui les soutiendraient dans leur participation. En réponse à ces demandes et suite aux discussions du Comité de pilotage à Bali, l'équipe d'appui du PNUD-OCDE a organisé un atelier pour les gouvernements des pays en voie de développement du 12 au 14 juin à Copenhague, rassemblant plus de 40 participants issus de plus de 30 pays. L'objectif de cet atelier était de faciliter les échanges et les discussions entre pairs et de mieux comprendre le suivi au niveau national et mondial. Cet atelier a également permis aux pays d'échanger leurs points de vue sur les priorités et les intérêts concernant le programme élargi du Partenariat Mondial. Sur la base des discussions de Copenhague et de la rétroaction directe d'environ 20 pays et organisations sur le guide préliminaire, l'équipe d'appui a finalisé et distribué le Guide du cadre de suivi du Partenariat Mondial à la fin du mois de juin.

Des discussions à Copenhague ont confirmé que de nombreux pays en voie de développement ont pris l'initiative d'adapter le programme du Partenariat de Busan à leurs propres cadres de développement et ont engagé un dialogue avec des partenaires au développement, notamment avec un plus grand nombre de parties prenantes que précédemment, y-compris dans certains cas la société civile, des entreprises, des partenaires impliqués dans la coopération sud-sud ainsi que des fondations. Les pays ont souligné l'utilité des principes clés de Busan sur l'appropriation des pays, la transparence, l'accent mis sur les résultats et l'inclusion. Ils ont affirmé que ceux-ci avaient été particulièrement utiles pour sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs, renforcer l'accent mis sur les résultats et la redevabilité, appliquer les réformes institutionnelles clés et rationaliser le financement de la lutte contre le changement climatique dans le programme élargi du développement.

Parallèlement, les pays ont également souligné le besoin d'une pression politique plus importante pour garantir la véritable adoption des principes de Busan et l'implication de l'ensemble des acteurs. Relevant un manque de sensibilité des pays vis-à-vis du Partenariat Mondial, les participants aux discussions de Copenhague ont vivement conseillé à l'équipe d'appui d'assurer une communication plus efficace pour permettre aux parties prenantes de communiquer avec leurs décideurs et, en particulier, pour soutenir la communication entre les sièges des agences de coopération et leurs représentants dans chaque pays.

En outre, une série d'ateliers régionaux est prévue par des institutions/organisations régionales et/ou des membres du Comité de pilotage avec le soutien et/ou la collaboration de l'équipe internationale et des centres régionaux du PNUD (voir Document 3 pour une liste des opportunités possibles). L'objectif de ces ateliers sera de se concentrer sur l'application élargie des principes de Busan dans les contextes régionaux spécifiques. Ces ateliers fourniront non seulement une plateforme pour l'apprentissage collégial / le partage des connaissances sur la mise en œuvre des principes de Busan, mais ils apporteront également leur soutien à la collecte de données qualitatives, anecdotiques ou issues d'études de cas sur les avancées de la généralisation des efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide afin d'aborder l'efficacité de la coopération au service du développement au sens large. En ce sens, les ateliers joueront un rôle essentiel de contribution à la préparation de la première réunion au niveau ministériel.

Plusieurs pays ont également demandé un soutien consultatif et opérationnel pour le renforcement de la collecte de données au niveau national. En réponse à cette demande, un service d'assistance virtuel a été mis en place sur le site communautaire du Partenariat Mondial

afin d'apporter un soutien quotidien. Ce service d'assistance comprend l'ensemble des éléments pertinents sur le cadre de suivi ainsi qu'une partie consacrée aux questions et réponses régulièrement mise à jour. Un compte mail générique destiné au suivi a été créé pour centraliser le soutien fourni par le service d'assistance.

Le PNUD essaye également de répondre aux demandes nationales mais la mesure dans laquelle le PNUD est capable de faire cela dépend de la disponibilité des ressources au niveau régional et national ainsi que de l'existence de structures et cadres nationaux de coordination. Dans ce contexte, une approche pilote est envisagée pour fournir un soutien substantiel dans quelques pays pilotes.

2.3 Mise à jour d'indicateurs choisis

Cette partie propose une brève description du statut des « nouveaux » indicateurs qui ne s'inspirent pas du cadre de suivi précédent de la Déclaration de Paris. Des progrès ont été accomplis pour la majorité des indicateurs, bien que dans certains cas, il puisse ne pas être possible de collecter des données au-delà d'un sous-groupe de pays. Dans ce cas, cela est clairement indiqué en dessous. De plus amples informations sur les possibilités de participation seront fournies sur le site communautaire du Partenariat Mondial.

Indicateur 1 - La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement.

L'objectif de cet indicateur est de fournir une base pour permettre une meilleure vision sur les progrès en matière de renforcement de l'utilisation des cadres de résultats nationaux par les fournisseurs de coopération ainsi que de leurs systèmes de suivi et d'évaluation associés. Trouver le bon équilibre entre la nécessité d'une mesure précise et crédible et la faisabilité de l'évaluation reste un défi de taille.

L'atelier de Copenhague sur le cadre de suivi du Partenariat Mondial a présenté une occasion de rassembler des commentaires d'un grand nombre de pays. Ces pays ont confirmé que la démarche proposée consistant à prendre en compte l'approche des pays vis-à-vis des cadres de résultats et leurs systèmes associés de suivi et d'évaluation est pertinente pour déterminer les aspects clés des cadres de résultats nationaux. Ils ont indiqué leur préférence pour que les mesures restent facilement gérables concernant le comportement effectif des fournisseurs de coopération pour le développement. La nature complexe des indicateurs ainsi que les diverses approches vis-à-vis des cadres de résultats nationaux ont été l'objet de discussions lors de l'atelier de Copenhague. L'étude des aspects qualitatifs de cet indicateur suscite un vif intérêt dans la mesure où de nombreux pays en voie de développement considèrent que cet indicateur constitue un point d'entrée pour le renforcement du dialogue sur ce programme important au niveau national. À cette fin, il a été décidé d'organiser des consultations plus approfondies et ciblées pendant la période août-septembre dans un certain nombre de pays choisis intéressés par le pilotage de cet indicateur avec l'aiguillage de l'équipe d'appui.

Indicateur 2 - La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement

L'objectif de cet indicateur est de fournir une base pour permettre une meilleure compréhension des progrès en ce qui concerne le renforcement d'un environnement favorable à la société civile. Un consensus a été atteint en 2012 sur le recours à un nouvel Indice de l'environnement favorable (IEF) en cours d'élaboration par CIVICUS : l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne. CIVICUS a élaboré cet IEF avec l'orientation d'un groupe consultatif multilatéral et avec le soutien technique du monde universitaire ainsi qu'en consultation avec la plateforme OSC pour l'efficacité du développement. CIVICUS a lancé un projet d'indice pilote pour consultation en avril est finalisé actuellement l'indice sur la base des commentaires des parties

prenantes, notamment de plusieurs consultations nationales.

Il avait été initialement envisagé que l'indicateur du Partenariat Mondial sur l'environnement favorable aux OSC se concentre sur les dimensions secondaires de l'indice CIVICUS-IEF en rapport à l'engagement de Busan, lequel a pour but de permettre aux OSC de remplir leur fonction d'acteurs indépendants du développement et de maximiser leur contribution au développement. À ce stade, en raison de la disponibilité réduite des données pour les dimensions secondaires choisies de l'IEF qui ont un rapport direct avec l'activité des OSC, il est difficile d'avoir recours à l'IEF pour élaborer un indicateur qui, seul, apporterait un fondement solide pour un dialogue constructif sur l'état de l'environnement favorable aux OSC au sein du Partenariat Mondial. Il est envisagé d'utiliser le travail de CIVICUS sur l'IEF ainsi que des données qualitatives supplémentaires afin de faire un exposé préliminaire sur l'état de l'environnement favorable à la société civile.

L'IEF est une approche pionnière en matière de mesure à comparabilité mondiale sur l'état de l'environnement favorable aux OSC. Des efforts internationaux concertés pour trouver une solution aux lacunes restantes en matière de disponibilité des données aideraient à fournir des données plus complètes afin de soutenir le dialogue politique futur.

Indicateur 3 - Engagement et contribution du secteur privé au développement

L'objectif de cet indicateur est de fournir une base pour permettre une meilleure vision sur les progrès en matière de renforcement de la participation et de la contribution du secteur privé au développement. Puisque cette donnée est difficile à mesurer directement, « la qualité du dialogue entre le secteur public et privé » a servi d'approximation. Cette donnée est issue du travail de l'Institut de la Banque mondiale sur le dialogue public-privé et les principes de bonne pratique, dont l'origine est une initiative collaborative entre plusieurs organismes datant du début des années 2000. Il s'agit d'un indice global qui évalue l'efficacité du dialogue en tenant compte : i) de l'existence d'un mécanisme institutionnalisé ou de structures formalisées ; ii) de la représentativité des acteurs du secteur privé impliqués ; et iii) des indications générales sur les résultats des dialogues (par ex., le nombre de propositions de réformes et de réformes promulguées).

Le cadre de mesure de la qualité du dialogue a été partagé pour consultation avec les parties prenantes, en particulier celles qui sont impliquées dans le *Building Block* sur la coopération public-privé. Bien qu'à ce stade, il ne soit pas possible de clairement déterminer dans quelle mesure ces travaux aboutiront à un indicateur, ils fourniront une base pour : une meilleure compréhension de la nature, structure et durabilité des processus collaboratifs entre les acteurs du secteur public et privé ; un dialogue national sur les besoins en développement des capacités et sur les services consultatifs ; et une mobilisation plus importante du secteur privé au sein du Partenariat Mondial.

Un certain nombre de pays ont fait part de leur intérêt pour participer aux consultations finales sur l'élaboration et le pilotage de l'indicateur. Le pilotage se fera par l'intermédiaire d'études documentaires et d'entretiens ciblés en août-septembre. Il est prévu d'examiner les premiers résultats et de valider la méthodologie à l'aide de consultations en septembre-octobre.

Indicateur 4 - Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public.

L'objectif de cet indicateur est d'apporter des éléments de compréhension sur le niveau de transparence accordé par certains fournisseurs de coopération pour le développement à leur coopération et sur la manière dont ils gagnent en ouverture. Il comportera quatre éléments issus directement des engagements du Partenariat de Busan : i) présentation de l'information en temps opportun ; ii) degré de précision de l'information ; iii) informations de nature prospective ;

iv) couverture de l'information.

L'équipe d'appui travaille en étroite collaboration avec les secrétariats qui gèrent les deux systèmes principaux du standard commun et ouvert (ou norme commune et ouverte), à savoir le système de déclaration de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et le système de notification des pays créanciers et l'enquête sur les plans prévisionnels de dépenses de l'OCDE/CAD, afin de résoudre les difficultés techniques restantes liées à l'élaboration de l'indicateur et à l'identification de moyens pratiques de poursuivre la collaboration dans le pilotage de l'indicateur au cours des mois à venir. Il convient de perfectionner davantage la démarche de couverture des flux et acteurs ainsi que la définition des objectifs-cibles et les moyens d'évaluation des progrès en vue des programmes que les fournisseurs ont adoptés individuellement pour mettre en œuvre le standard commun et ouvert. Le défi consiste à mettre au point une mesure suffisamment solide tout en ne perdant pas de vue les questions clés liées à la transparence qui importent pour le développement. Le pilotage d'une nouvelle démarche de mesure présentera une occasion de tester la méthodologie en 2013, d'évaluer les points forts et les faiblesses et, si nécessaire, de perfectionner la mesure à l'avenir. Les commentaires des parties prenantes sur le concept d'indicateur sont en cours de facilitation par l'intermédiaire des secrétariats susmentionnés et du groupe *ad hoc* sur le standard commun avec une série de consultations prévue au cours des prochains mois.

Indicateur 8 - Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes

L'objectif de cet indicateur est d'expliquer dans quelle mesure les pays en voie de développement disposent de systèmes en place pour suivre et effectuer des affectations publiques en fonction du genre. ONU Femmes a mis au point cet indicateur en étroite collaboration avec le Réseau de l'OCDE/CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) et l'a testé en mars-avril 2013 dans 15 pays.

Dans l'ensemble, les réponses indiquent que les pays en sont à différents niveaux de la mise au point de leur système de suivi des affectations par genre. Les résultats indiquent que 7 pays pilotes sur 15 considèrent qu'ils disposent d'un système en place pour suivre et effectuer des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes. Deux pays supplémentaires ont indiqué qu'ils disposaient de systèmes en place mais que cette information n'était pas rendue publique. ONU Femmes prévoit d'apporter son soutien au déploiement de l'indicateur dans 20 pays en 2013 et dans l'ensemble de ses 65 pays-programmes d'ici 2017 grâce à l'intégration de l'indicateur dans le processus de présentation du rapport annuel de l'organisation.

L'équipe d'appui a reçu des commentaires indiquant qu'un ensemble plus important de pays pourrait accepter de fournir des données sur cet indicateur, en plus de ceux qu'ONU Femmes a déjà ciblé. Ainsi, une aide à la déclaration dans le cadre de cet indicateur a été incluse, de manière facultative, pour la remise de données nationales à l'équipe d'appui d'ici mi-septembre.

3. Données factuelles à produire par l'intermédiaire du cadre de suivi du Partenariat Mondial

3.1 Portée prévue des données pour le rapport 2013-2014 sur les progrès réalisés

L'équipe d'appui préparera le premier rapport sur les progrès réalisés avant la réunion au niveau ministériel qui est prévue pour début 2014 en s'appuyant sur les résultats des 10 indicateurs. L'objectif du premier rapport d'avancement est de présenter un instantané mondial des progrès accomplis dans l'application des engagements de Busan.

Ce bilan intermédiaire des progrès accomplis permettra de donner une indication du niveau d'application à ce jour et des activités et domaines qui ont besoin d'un regain d'efforts sur les

engagements que sous-tend l'ensemble convenu d'indicateurs.

Toutefois, bien que le rapport permette de se faire une opinion juste des progrès accomplis en vue de 2015, il ne sera pas aisé d'évaluer exactement la distance parcourue. Certains indicateurs mesurés auparavant dans la cadre de suivi de la Déclaration de Paris permettront d'évaluer les progrès accomplis. Pour les nouveaux indicateurs qui seront mesurés pour la première fois, le rapport en établira la base. En outre, il se peut que les informations soient fragmentaires parmi les pays et selon les indicateurs, compte tenu des diverses sources d'information utilisées pour collecter les données. L'équipe d'appui s'appuiera donc, dans la mesure du possible, sur des données supplémentaires pertinentes de nature plus qualitative afin d'étoffer l'analyse.

Le tableau ci-dessous propose une vue d'ensemble des données disponibles prévues pour le deuxième semestre 2013 qui contribueront à la préparation de la première réunion au niveau ministériel. L'Annexe II propose une description plus approfondie des données qu'il est prévu de produire par l'intermédiaire du cadre de suivi du Partenariat Mondial et identifie des lacunes possibles dans les données.

Cadre de suivi du Partenariat Mondial - vue d'ensemble de la couverture prévue des données

Indicateur	Valeur 2013 de l'indicateur	Changement pendant la période d'étude en 2013	Données supplémentaires : qualitatives
1. Résultats : degré d'utilisation par les fournisseurs de coopération pour le développement des cadres de résultat des pays en voie de développement (agrégation : pays en voie de développement et fournisseurs)	●	○	○
2. Environnement favorable aux OSC : état de l'environnement favorable à l'optimisation de l'implication des OSC et de leur contribution au développement (agrégation : pays en voie de développement)	○	○	●
3. L'engagement du secteur privé : qualité du dialogue public-privé qui garantit la participation du secteur privé dans la conception et l'application des réformes du secteur privé en matière de développement et d'investissement (agrégation : pays en voie de développement)	●	○	●
4. Transparence : degré d'application par les fournisseurs de coopération pour le développement du standard commun et ouvert de l'information sur l'aide (agrégation : fournisseurs)	●	○	○
5. Prévisibilité : mesure dans laquelle le financement de la coopération pour le développement est déboursé pendant l'année pour laquelle il a été prévu (prévisibilité annuelle) ; et la disponibilité des plans prévisionnels de dépenses ou des plans d'application (prévisibilité à moyen terme) (agrégation : pays en voie de développement et fournisseurs)	●	●	●
6. Aide inscrite au budget : mesure dans laquelle le financement de la coopération pour le développement est enregistré dans les budgets nationaux (agrégation: pays en voie de développement et fournisseurs)	●	●	○
7. Redevabilité mutuelle : nombre de pays en voie de développement qui entreprennent des évaluations inclusives de la redevabilité (responsabilité) mutuelle (agrégation : pays en voie de développement)	●	●	●
8. Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes : nombre de pays en voie de développement qui disposent de systèmes en place permettant de suivre et d'effectuer des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (agrégation : pays en voie de développement)	●	○	●
9a. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés : qualité des systèmes de gestion budgétaire et financière des pays en voie de développement (Évaluation EPIN pour les pays admissibles à l'IDA)	●	●	●

Indicateur	Valeur 2013 de l'indicateur	Changement pendant la période d'étude en 2013	Données supplémentaires : qualitatives
9b. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés : mesure dans laquelle les fournisseurs utilisent les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés (agrégation : pays en voie de développement et fournisseurs)	●	●	○
10. L'aide est déliée : mesure dans laquelle l'aide est entièrement déliée (membres de l'OCDE/CAD) (agrégation : pays en voie de développement et fournisseurs)	●	●	○

● = couverture de la plupart des pays/organisations participant aux efforts de suivi mondial ◐ = couverture partielle ○ = couverture limitée ou nulle

3.3 Présentation des résultats

L'équipe d'appui examinera, analysera et présentera les données issues des différentes sources. Une vue d'ensemble préliminaire du rapport provisoire est présentée ci-dessous pour référence.

Titre : Rapport 2013 - Progrès accomplis dans l'amélioration de l'efficacité de la coopération au service du développement		
Chapitres	Objet et portée	
CHAPITRE I		
1	<p>Vue d'ensemble des résultats</p> <p><i>Sommes-nous en voie de respecter nos engagements et d'atteindre nos objectifs-cibles ?</i></p>	<p>Une synthèse des tendances mondiales qui présente les progrès accomplis en matière d'agrégation par rapport aux 10 indicateurs et aux objectifs-cibles associés de 2015.</p> <p>Une vue d'ensemble possible sur les principales différences entre les pays et les fournisseurs de la coopération pour le développement, (selon la comparabilité des données).</p> <p>Graphiques, diagrammes et encadrés appropriés pour faciliter l'accès aux données.</p>
2-3-4	<p>Progrès accomplis et défis dans l'application des engagements de Busan, en s'appuyant sur les 10 indicateurs regroupés autour des principes clés de Busan, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation et résultats (systèmes de GFP/passation des marchés ; déliement de l'aide ; résultats ; égalité hommes-femmes) - Partenariats inclusifs (OSC ; secteur privé) - Transparence et redevabilité (transparence ; prévisibilité ; aide inscrite au budget ; et redevabilité mutuelle) <p>Questions d'orientation :</p> <p><i>Quelles actions faut-il mettre en œuvre pour accélérer le progrès?</i></p> <p><i>Quels sont les enseignements émergents que l'on a tirés de l'accent mis sur une coopération efficace au service du développement?</i></p>	<p>Les chapitres thématiques regroupent les données portant sur des sujets liés afin d'approfondir l'analyse du progrès, d'identifier les tendances positives et les défis et goulets d'étranglement restant.</p> <p>Il existe pour chaque indicateur une analyse approfondie qui fait état :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des progrès accomplis (ou, s'il n'existe pas de base, un exposé provisoire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre), en s'appuyant sur les résultats issus des indicateurs de suivi ; - des données sur les progrès accomplis issues d'efforts ou d'indicateurs supplémentaires de suivi – y compris les initiatives axées sur le contexte ou le secteur, s'il y a lieu ; - Enseignements tirés des facteurs de réussite et des goulets d'étranglement. - Exemples de pratiques et démarches innovantes, en particulier celles qui mettent en valeur les perspectives nationales avec un accent sur les résultats. <p>Des initiatives spécifiques qui pourraient être soulignées (selon la disponibilité des données) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conflit et fragilité : contribution de la Nouvelle Donne à l'application des engagements de Busan ; - exemples concrets des moyens d'optimisation de

		l'impact de la coopération à l'aide d'un plus grand éventail de modalités (par ex. aperçu initial des aspects de la coopération Sud-Sud ou de la coopération basé sur un financement aux conditions du marché.
5	Créer des partenariats plus intelligents - initiatives nationales	Un chapitre pour documenter l'expérience nationale avec des cadres de résultats et de redevabilité et la création de partenariats plus inclusifs.
<i>CHAPITRE II</i>		
Annexes statistiques		Les données statistiques sur les indicateurs de Busan que fournissent les pays et les fournisseurs de la coopération pour le développement sont les suivantes : - Données nationales : 1 tableau par indicateur - Données de fournisseurs : 1 tableau par indicateur

4 Distribution des résultats, accès aux données et suivi

4.1 Publication du rapport et efforts de communication associés

L'exemplaire papier du rapport sera rendu disponible suffisamment tôt en amont de la réunion au niveau ministériel (environ 6 à 8 semaines avant celle-ci dans la mesure du possible, en fonction de la confirmation des dates exactes). Une publication anticipée des résultats préliminaires est envisageable quelques semaines avant la publication du rapport complet (par ex., vers la fin de l'année 2013 ou début de l'année 2014). Il serait utile que les membres du Comité de pilotage identifient des opportunités internationales/régionales de distribution des résultats aux différentes audiences-cibles.

Le rapport sera publié et les résultats distribués en toute transparence et ils seront disponibles en ligne.

4.2 Accès public aux données

Pour que l'équipe d'appui puisse produire le premier rapport d'avancement à temps pour qu'il puisse contribuer à la réunion au niveau ministériel (si elle est prévue pour début 2014), les données sur l'ensemble des indicateurs devront être disponibles pour analyse **au plus tard à la mi-septembre**. Un calendrier détaillé est fourni dans l'Annexe III mais il reste provisoire compte tenu de l'incertitude des dates de la réunion au niveau ministériel.

La transparence de ce processus est cruciale. L'équipe d'appui rendra public l'ensemble complet de données dès qu'il sera finalisé afin de garantir que toutes les parties prenantes en tire un maximum d'informations. Les outils et plateformes potentielles sont à l'étude (par ex. [OCDE.Statistiques](#)). Cela permettra à tous d'accéder aux données et de les analyser, ainsi que de présenter les résultats de différentes manières.

4.3 Suivi

Compte tenu du fait que le cadre mondial de suivi permet de tester le terrain pour l'avenir, il est important de voir cela comme un processus d'apprentissage et de s'assurer que l'on tire les enseignements et que l'on tient compte des défis et possibilités d'amélioration. À cette fin et en s'appuyant sur la première évaluation des progrès accomplis, il serait utile d'effectuer un suivi sur la manière dont on pourrait continuer d'améliorer l'approche « axée sur les pays » qui consiste à dépendre des systèmes de compte-rendu nationaux dans le cadre du soutien des cadres/pactes nationaux de redevabilité mutuelle.

Au-delà de simples informations sur le degré d'application des engagements convenus par les parties prenantes, les efforts de suivi constituent une contribution tangible à la réalisation de

l'OMD8 relatif au partenariat mondial. Les efforts d'évaluation de la qualité de la coopération au service du développement sont un équivalent essentiel des discussions internationales sur le financement du développement et se concentrent sur la quantité des ressources pour le développement. Le Comité de pilotage pourrait souhaiter envisager un examen plus complet des dispositions mondiales de suivi des engagements de Busan et des enseignements émergents, avec pour objectif l'évaluation de leur pertinence et contribution pour le cadre de développement de l'ONU pour l'après-2015.

5. Prochaines étapes – éléments possibles de dialogue pour le Comité de pilotage

- Aider les pays et organisations à collecter des données précises et dans les délais sur les 10 indicateurs ;
 - Les parties prenantes sont-elles en voie de collecter des données nationales et leur expérience s'aligne-t-elle sur les projets proposés dans ce document ?
 - Est-ce qu'il faut impliquer d'autres pays et organisations et que peut-on faire pour poursuivre la mobilisation ?
 - Les consultations régionales prévues suffisent-elles pour soutenir l'apprentissage mutuel et le partage des expériences ?
- Examiner ce que le cadre de suivi mondial peut nous apprendre et identifier des lacunes potentielles dans la base de données factuelles ;
 - À quelles questions clés et politiquement pertinentes le processus de suivi peut-il nous aider à apporter des réponses ?
 - Existe-t-il d'autres domaines, au-delà du cadre des 10 indicateurs, dans lesquels des données complémentaires pourraient soutenir un dialogue politique constructif ?
 - Que peuvent individuellement proposer les membres du Comité de pilotage pour combler certaines des lacunes identifiées en matière de données (voir la liste présentée au paragraphe 3.2) : s'appuyer sur des activités existantes ou en commander d'autres ?
 - Quelle est l'opinion des membres du Comité de pilotage sur la transformation des résultats du processus de suivi en recommandations pour la réunion au niveau ministériel?
 - Les membres disposent-ils actuellement de données pertinentes sur l'application des engagements de Busan qu'ils désirent partager avec les autres comme point de départ d'un dialogue sur la manière d'aborder les tendances émergentes ?
- Discussion et distribution des résultats :
 - Doit-on publier les résultats de manière anticipée avant la publication du rapport complet ou est-il suffisant de les publier 6 à 8 semaines avant la réunion au niveau ministériel?
 - Comment les membres du Comité de pilotage peuvent-ils individuellement contribuer à la distribution des résultats en organisant des événements de lancement ou d'une autre manière ?

ANNEXE I – Pays ayant exprimé la volonté de participer aux efforts de suivi mondial

(Liste mise à jour régulièrement sur le Site communautaire du Partenariat Mondial)

Remarque : Reposant sur les activités de communication en cours avec les pays en développement, d'autres pays devraient manifester leur intérêt dans les prochaines semaines.

Pays
Arménie
Bangladesh
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
République démocratique du Congo
République dominicaine
Égypte
Éthiopie
Grenada
Guinée-Bissau
Honduras
Indonésie
Kenya
Kiribati
Lesotho
Madagascar
Malawi
Mali
Îles Marshall
Micronésie
Mozambique
Nauru
Népal
Niger
Niue
Palaos
Pérou
République centrafricaine
République de Moldavie
Samoa
Sénégal
Soudan
Tanzanie
Togo
Yémen

ANNEXE II – Vue d'ensemble des données factuelles qu'il est prévu de produire par l'intermédiaire du cadre de suivi du Partenariat Mondial

Indicateur	Nombre attendu de pays couverts	Calendrier prévu	Lacunes possibles
1. Résultats	Résultats découlant du pilotage (mise au banc d'essai) de l'indicateur dans un nombre limité de pays (nombre exact à déterminer après des discussions à Copenhague et en fonction des ressources disponibles)	Indicateur à mettre au banc d'essai de juillet à septembre	Qualité des cadres de résultats nationaux (y compris sur des aspects tels que l'inclusion)
2. Environnement favorable à l'OSC	Pays couverts par la phase de pilotage de l'IEF + données probantes supplémentaires du POED (Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement)	Données préliminaires relatives à l'IEF disponibles en juillet	Efficacité des OSC et mise en œuvre des principes d'Istanbul
3. Engagement du secteur privé	Résultats découlant du pilotage (mise au banc d'essai) de l'indicateur dans un nombre limité de pays (nombre exact à déterminer sur la base des consultations en cours au sein de l'Élément constitutif et rétroaction des discussions de Copenhague)	Travail de bureau (documentaire) qui se déroulera en août/septembre	Les aspects plus généraux de la contribution au développement du secteur privé : par exemple le rôle de la philanthropie privée, l'environnement des entreprises
4. Transparence	Données disponibles sur tous les fournisseurs présentant des rapports à l'OCDE/SNPC et/ou participant au processus de l'IITA	Travail de bureau qui se déroulera en septembre/octobre	Progrès en matière de transparence pour les pays et organisations qui ne font pas partie de l'OCDE/SNPC ou de l'IITA. Questions de transparence, transcendant le standard commun et ouvert : par ex., la transparence budgétaire dans les pays en développement
Indicateur de mise à l'essai de juillet à septembre 8. Genre	Données disponibles sur les pays du programme ONU Femmes + autres pays volontaires participant au suivi mondial	Pays participant au programme ONU Femmes : en cours	Qualité des systèmes pour effectuer le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes
10. Déliement de l'aide	Données de l'OCDE/CAD disponibles pour 25 membres du CAD	Données 2011 disponibles (données 2012 disponibles à la fin de 2013)	Informations limitées aux membres du CAD/OCDE et ne reflètent pas toujours la réalité dans les pays
5. Prévisibilité 6. Aide inscrite au budget 7. Redevabilité mutuelle 9. Systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés	Environ 35 pays à ce jour Analyse plus approfondie de l'état de la redevabilité mutuelle (par ex., les travaux du DAES – champ d'application et date à confirmer)	Date limite pour le dépôt des données nationales : juillet/août	Qualité des systèmes nationaux de passation des marchés et de GFP Contrôle parlementaire sur les budgets

ANNEXE III – Calendrier des efforts à déployer pour produire et diffuser les données factuelles en 2013

Remarque : ce calendrier est indicatif et peut nécessiter des ajustements suivant la date exacte de la réunion ministérielle au début de 2014.

<p>Juin 2013</p>	<p><u>Soutien au déploiement de la collecte et de la validation des données au niveau national</u></p> <p>Atelier organisé pour les gouvernements des pays en développement en vue de soutenir le déploiement du cadre de suivi du Partenariat Mondial.</p> <p>Reposant sur la rétroaction reçue des pays, le Guide de suivi et le tableur national sont finalisés et distribués aux coordinateurs nationaux des pays participants ainsi qu'aux autres acteurs.</p> <p>Soutien continu aux coordinateurs nationaux pour la collecte, la validation et la présentation des données.</p>
<p>Juillet- août ...jusqu'au 13 sept. 2013</p>	<p><u>Collecte et validation des données</u></p> <p>Les coordinateurs nationaux facilitent la collecte des données au niveau national en collaboration avec des partenaires au développement, y compris l'organisation de consultations et de dialogue pour la validation des données.</p> <p>Par la suite, les coordinateurs nationaux soumettent à l'équipe d'appui d'ici le 13 septembre 2013 le tableur dûment rempli de leur pays, basé sur les données disponibles au niveau national.</p> <p>Les informations sur les indicateurs s'appuyant sur des processus mondiaux sont rassemblées sous la coordination de l'équipe d'appui.</p>
<p>Août à septembre 2013</p>	<p><u>Traitement et examen des données</u></p> <p>La consolidation et l'agrégation des données nationales et les examens documentaires des indicateurs s'appuyant sur des sources de données au niveau mondial.</p> <p>Les tables de données complètes nationales sont envoyées aux coordinateurs nationaux pour examen final, en consultation avec les parties prenantes concernées. Les coordinateurs nationaux informent l'équipe d'appui de toute erreur constatée dans les données.</p> <p>Dans la mesure du possible, les données découlant des indicateurs procurés à l'échelle mondiale seront partagés, lorsqu'ils sont disponibles et pertinents, avec les parties prenantes de chaque pays.</p> <p>Les fournisseurs de coopération recevront également pour information, leur jeu complet de données relatives à chaque pays pour lequel ils ont communiqué leurs données au gouvernement.</p>
<p>Octobre à décembre 2013</p>	<p><u>Production du rapport</u></p> <p>Les données sont analysées par l'équipe d'appui et servent de base au Rapport sur les progrès réalisés, afin d'orienter le dialogue politique lors de la première réunion ministérielle du Partenariat Mondial.</p> <p>Le calendrier exact pour la publication et la diffusion des résultats doit être confirmé. Il comprendra notamment l'accès en ligne au jeu complet des données.</p>